

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**DECISION N° 2022-28  
MARCHE DE SERVICE : CONTRATS D'ASSURANCES DU SYNDICAT MIXTE DE  
L'AEROPORT DE SAINT ETIENNE LOIRE ET DE SA REGIE D'EXPLOITATION**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,

VU les articles L. 5721-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,

VU la délibération du conseil Syndical n°20-02 en date du 27 janvier 2020 relative à la création de la régie d'exploitation de l'aéroport de Saint-Etienne-Loire

VU la délibération du Conseil syndical n°21-08 du 7 juin 2021 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT l'échéance au 31/12/2022 des 6 contrats d'assurance suivants :

- Responsabilité civile du Syndicat Mixte,
- Responsabilité des dirigeants,
- Protection Juridique,
- Individuelle accident,
- Flotte Auto et mission,
- Dommages aux biens

CONSIDERANT que suite à l'audit de la structuration des activités du syndicat mixte et de sa régie d'exploitation ainsi que des garanties couvertes par les contrats d'assurance souscrits via l'Union des Aéroports Français, il n'y a plus nécessité de maintenir les contrats responsabilité civile du syndicat mixte et la protection juridique,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 17 novembre 2022 pour publication au BOAMP, pour la souscription des contrats pour :

- Lot 1 assurance automobile et missions
- Lot 2 assurance dommages aux biens
- Lot3 assurance individuelle accident
- Lot 4 assurance responsabilité civile des dirigeants
- Lot 5 assurance bris de machine et matériels divers

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, le 8 décembre à 12h00, un candidat a remis une offre pour le lot 1, trois candidats ont remis une offre pour le lot 2, deux candidats ont remis une offre pour le lot3, deux candidats ont remis une offre pour le lot 4 et que le lot 5 est infructueux

CONSIDERANT que les offres ont été analysées selon les critères suivants : Tarification 40% - Valeurs techniques 40% - qualité de gestion de la compagnie ou de l'intermédiaire 20%

CONSIDERANT que suite à l'analyse des offres il en résulte que :

RANCY MELLOUK/MMA a présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de jugement précités pour le Lot 1 assurance automobile

WILLIS TOWER WATSON / AXERIA a présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de jugement précités pour le Lot 2 assurance dommages aux biens

KOEHL/ALBINGIA a présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de jugement précités pour le Lot 3 assurance individuelle accident

KOEHL/AXA a présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de jugement précités pour le Lot 4 assurance responsabilité civile des dirigeants

## DECIDE

### ARTICLE 1

Le marché pour le contrat d'assurance automobile est conclu avec SARL RANCY MELLOUK ET ASSOCIES 70 RUE BLATIN 63000 CLERMONT FERRAND agent général représentant MMA IARD 14 BD MARIE E ALEXANDRE OYON 72100 LE MANS

La cotisation de base est de 17 054.28€ TTC annuel selon les tarifs 2023 avec une option pour une extension garantie tous dommages de 300€ TTC par véhicules >3.5T et de 150€TTC par engins et une extension garantie bris de machine de 150€ TTC par véhicules >3.5T et de 50€TTC par engins .

Le marché d'assurance dommages aux biens est conclu avec WILLIS TOWER WATSON 19 BOULEVARD JULES CARTERET 69007 LYON courtier d'assurance représentant AXERIA 27 RUE MAURUCE FLANDIN 69003 LYON pour un montant annuel de 10 280.45€ TTC selon les tarifs 2023

Le marché d'assurance individuelle accident est conclu avec KOEHL ET ASSOCIES 8 RUE DU PLAT 69213 LYON CEDEX 2 représentant ALBINGIA 109 RUE VICTOR HUGO 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX Pour un montant annuel de 1502.62€ TTC selon les tarifs 2023

Le marché d'assurance responsabilité civile des dirigeants est conclu avec KOEHL ASSURANCES 8 Place HOTEL DE VILLE 42000 Saint-Etienne représentant AXA IARD 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex pour un montant annuel de 1344€ TTC selon les tarifs 2023

### ARTICLE 2

Les contrats sont conclus pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026, avec possibilité de résiliation annuelle du contrat par les deux parties sous préavis de 4 mois avant l'échéance.

### ARTICLE 3

Pour l'assurance automobile, l'assurance dommages aux biens, les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Régie d'exploitation créée par le Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire sur l'exercice 2023 et suivants.

Pour l'assurance individuelle accident et responsabilité civile des dirigeants, les dépenses correspondantes seront imputées au budget du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire sur l'exercice 2023 et suivants.

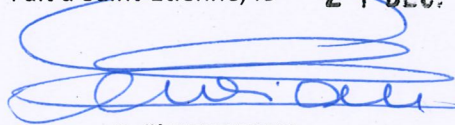
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Comité Syndical, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Trésorier municipal, comptable du Syndicat Mixte, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 21 DEC. 2022



**Gaël PERDRIAU**

Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire

